

Votations du 29 novembre La bataille autour de la Sablière du Cannelet sera réglée dans les urnes

Créer une zone industrielle en campagne pour les besoins du recyclage? Les Genevois sont appelés à régler un conflit de plus de vingt ans.

Publié: 26.10.2020, 17h22



*La Sablière du Cannelet, propriété de l'entreprise Maury, recycle des déchets de chantier sur une parcelle agricole.
Pierre Abensur*

Il suffira d'un dimanche de votation pour que les électeurs genevois règlent un conflit de plus de vingt ans. Le 29 novembre, ils décideront si la mal nommée Sablière du Cannelet (en réalité, le site qu'elle exploite est uniquement dévolu au recyclage des déchets de chantier) peut maintenir ses activités à Athenaz, dans la commune d'Avusy. Ou si elle doit cesser de concasser les gravats de chantier sur les trois parcelles officiellement dévolues à l'agriculture. Un oui dans les urnes et les terrains seront déclassés, permettant au recyclage de se poursuivre en ce lieu, conformément à la volonté du Conseil d'État et des députés. Un non et l'entreprise genevoise ne pourra plus bénéficier de cet îlot industriel non conforme au beau milieu des champs.

Liens externes :

[Genève Sablière du Cannelet: les propriétaires déboutés](#)

[TdG du 27.10.20](#)

La sablière du Cannelet



Infographie: Gilles Laplace

La question n'est pas seulement sensible, elle est également embarrassante pour les autorités. Car le Tribunal fédéral a tranché en 1998 déjà, déclarant illégales les activités de la Sablière du Cannelet. Mais Genève construit beaucoup et ne sait comment se débarrasser de ses déchets de chantier. En recyclant environ un quart des rebuts du canton (150'000 tonnes par année), l'entreprise a le mérite d'arranger tout le monde. Sauf les résidents d'Avusy et de la région, réfractaires aux collines de gravats et aux milliers d'allers et venues des camions rouges de l'entreprise Maury.

Querelle du déménagement

Si la question est conflictuelle depuis les années 90, il est revenu au Conseil d'État de la législature précédente de régler la question. Auparavant, la question d'un déménagement dans la zone industrielle au Bois-de-Bay avait été évoquée. «Aucune proposition concrète n'a jamais été faite», soutiennent les uns. «L'entreprise a refusé de transférer ses activités sur des parcelles qui ne lui appartenaient pas», rétorquent les autres. Entre ceux qui veulent voir rester l'entreprise et ceux qui n'en veulent plus, les positions sont irréconciliables.

Face au dilemme, le Conseil d'État s'est rangé du côté de la Sablière du Cannelet. Sa proposition: déclasser les parcelles en zone industrielle et artisanale exclusivement affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux. En somme, il s'est agi de créer une exception pour les besoins de l'entreprise afin qu'elle reste, mais en exigeant de celle-ci qu'elle réduise son emprise (de 3,4 à 2,5 hectares). Si le texte a reçu l'aval des députés, à Avusy et dans la plupart des communes alentour, il n'est pas question «de changer la loi pour permettre à une entreprise de régulariser sa situation». C'est pourquoi les référendaires, une association locale, AgriGenève et Pro Natura, s'opposent au déclassement.

Consommer local ou miter le territoire

Lundi, les soutiens du projet de loi organisaient une conférence de presse. Ils forment un groupe disparate constitué de députés PDC, MCG et UDC, des Vert'libéraux et d'associations professionnelles représentant les transporteurs et les recycleurs. Le message est le suivant: ne détruisons pas une entreprise locale, faute de quoi Genève devra exporter ses déchets de chantier à l'étranger, avec le prix que cela coûte en termes financiers et environnementaux. Du côté des référendaires? «Des propriétaires de villas cossues d'Avusy, des va-t-en-guerre retranchés derrière leurs haies de lauriers», affirme Patrick Mayer, secrétaire de l'association pour la sauvegarde du recyclage de proximité créée pour cette campagne. «Sauver une entreprise de recyclage locale, c'est comme consommer des légumes ou du vin genevois», renchérit Francisco Valentin, président du MCG.

À Avusy, on sourit face à ce groupe de soutien qui ne compte aucun résident de la commune de la Champagne. Car à l'échelon local, les maires et les associations locales mènent bataille depuis que le Tribunal fédéral a confirmé l'irrégularité des activités de la Sablière du Cannelet. Avec son association Le Grain de Sable de la Champagne, Christian Etienne a déposé le référendum aux côtés d'AgriGenève et de Pro Natura Genève. «L'intérêt du recyclage des déchets de chantiers n'est absolument pas remis en question, c'est son emplacement qui est jugé inopportun, dit-il. Créer une zone industrielle en pleine nature, c'est du mitage du territoire et ce n'est pas acceptable. Par ailleurs, en acceptant un déclassement pour une entreprise, on créerait un précédent dangereux.» Les référendaires ont encore un mois pour faire entendre leurs arguments au canton tout entier.

Publié: 26.10.2020, 17h22